

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER  
DU MARDI 26 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Yan BALAT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Muriel COUILLON, Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Laurent SOULARD, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT.

**Absents/Excusés :**

Bernard GUITTON, Jean-François LALANNE.

**Participaient également à la séance :**

Mesdames Hélène AUDEBAULT, Directrice Générale des Services, Carine DRIÉ, Responsable Secrétariat Général, Monsieur Ludovic MICHAUD, Communauté de Communes.

-----  
Madame Anne LAROCHE-JOUBERT a été élue secrétaire de séance  
-----

*Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.*

*Les échanges du Conseil communautaire sont enregistrés.*

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 MARS 2024**

***Le procès-verbal du 14 mars 2024 n'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.***

**1) FONCTIONNEMENT Rapporteur : Fabien GABORIT**

**1.1) Installation des élus de la Commune de la Guérinière**

Vu les démissions de Monsieur Philippe TRAMCOURT, adjoint au maire, de Madame Cindy PALVADEAU, Monsieur Philippe CORBREJAUD, Monsieur Laurent SOULARD et Madame Béatrice DUPUY, Conseillers municipaux ;

Vu les lettres de démission des douze suivants de la liste « Vivons la Guérinière », adressées au sous-préfet des Sables d'Olonne le 19 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil municipal de la Guérinière, dont l'effectif légal est de quinze sièges, comptait six sièges vacants ;

Par arrêtés préfectoraux des 11 janvier 2024 et 17 février 2024, les électeurs de la Commune de la Guérinière ont été convoqués le dimanche 17 mars 2024 à l'effet d'élire 15 membres du Conseil municipal et 4 Conseillers communautaires.

Suite au scrutin du dimanche 17 mars 2024, et au PV d'élection, ont été élus au Conseil communautaire :

- Monsieur Patrice AUBERNON
- Madame Agnès GUYARD
- Monsieur Patrice DE BONNAFOS
- Monsieur Laurent SOULARD

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'installation des élus communautaires de la Commune de la Guérinière.

**Le Conseil communautaire :**

- installe comme Conseillers communautaires de la Commune de la Guérinière : Monsieur Patrice AUBERNON, Madame Agnès GUYARD, Messieurs Patrice DE BONNAFOS, Laurent SOULARD.

*Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communautaires de la Guérinière dans leur fonction au sein de la Communauté de Communes qui est un espace de solidarité insulaire, un lieu de travail pour l'intérêt général du territoire, un lieu de débats ; il les remercie de leur engagement.*

*Monsieur Patrice AUBERNON indique être, ainsi que ses colistiers, très heureux d'intégrer le Conseil communautaire. Ils sont conscients des nombreux enjeux et seront à l'écoute dans l'intérêt général de l'île de Noirmoutier.*

*Le Président souhaite également la bienvenue à Monsieur Laurent SOULARD, lequel a toute sa place au sein de l'EPCI pour débattre sur l'ensemble des thématiques.*

## **1.2) Élection de la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence de la Communauté de Communes**

Considérant les délibérations du 10 novembre 2022 fixant à 5 le nombre de Vice-Président(e)s et décidant que le Bureau est composé du Président et de 5 Vice-Président(e)s ;

Considérant le procès-verbal de l'élection du Président et des 5 Vice-Présidents de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier en date du 10 novembre 2022 ;

Considérant l'élection, le 19 janvier 2023, de Monsieur Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Adjoint à la Mairie de la Guérinière, à la fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes ;

Monsieur DE BONNAFOS était chargé de suivre les dossiers relatifs à la sécurisation des biens et des personnes face à la mer et à la prévention des inondations.

Considérant les élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il est nécessaire de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président ;

Considérant que le Conseil communautaire souhaite que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par Monsieur Patrice DE BONNAFOS ;

Considérant que les membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue ;

2 assesseurs sont désignés : Madame Jessica TESSIER et Monsieur Jacques BOBIN.

Au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Patrice DE BONNAFOS se déclare candidat.

Il est remis à chaque élu un papier blanc, accompagné d'une enveloppe. Chaque élu communautaire dépose dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est procédé au dépouillement.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c) Nombre de bulletins blancs : 2
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 20
- f) Majorité absolue : 11

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 16 suffrages.

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 4 suffrages.

**Le Conseil communautaire :**

- proclame et installe Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président(e) de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

**1.3) Composition des Commissions permanentes et des Comités consultatifs de la Communauté de Communes**

*Un tableau reprenant les propositions de compositions transmises aux services de la Communauté de Communes est remis aux Conseillers communautaires.*

Par délibération du 8 décembre 2022, l'Assemblée délibérante a créé les Commissions permanentes et les Comités consultatifs de la Communauté de Communes et a désigné leurs membres.

Il est rappelé que le Président préside de droit toutes les Commissions et qu'il a été proposé que chaque commission soit composée de :

- 2 élus maximum pour chaque groupe d'opposition,
- 2 élus maximum par commune pour les élus du groupe majoritaire,
- 1 élu municipal non-Conseiller communautaire par commune.

Ces commissions constituent un espace de débat politique, d'information, d'orientations et de propositions. Structurées en fonction des grandes politiques publiques communautaires, elles disposent d'une vision globale de leurs enjeux, leur permettant de proposer des orientations stratégiques ou des contributions destinées à nourrir les décisions prises par les différentes instances de la Communauté de Communes.

L'article 23 du règlement intérieur du Conseil communautaire du 30 mars 2023, indique que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'y renoncer. Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation de la Vice-Présidence.

Suite aux élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il doit être installé les nouveaux élus de la Guérinière au sein des différentes commissions et comités consultatifs.

De plus, à ce jour, les élus non-conseillers communautaires pouvant siéger n'ont pas toujours été désignés par les communes. Il est proposé aux communes qui le souhaitent de compléter les compositions des commissions concernées.

*Le Président demande à Monsieur Laurent SOULARD s'il souhaite se déclarer élu de l'opposition, étant précisé qu'il est prévu un siège dans chacune des commissions pour 2 élus maximum par groupe d'opposition.*

Monsieur Laurent SOULARD accepte d'intégrer chacune des commissions.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- désigne les quatre membres de la Commune de la Guérinière, Madame Agnès GUYARD et Messieurs Patrice AUBERNON, Patrice DE BONNAFOS et Laurent SOULARD, au sein des Commissions permanentes et des Comités consultatifs tels que recensés ci-après ;
- désigne, sur proposition des communes, l' élu non communautaire, tel qu'indiqué ci-après ;
- rapporte les délibérations n°2022\_112\_D\_FCT du 18 décembre 2022 et n°2023\_001\_D\_FCT du 19 janvier 2023 portant sur la composition des commissions et dit que la présente délibération s'y substitue en toutes ses dispositions ;

COMMISSIONS COMITES CONSULTATIFS	MEMBRES
<i>Le Président est Président de droit des Commissions et Comités</i>	
COMMISSIONS PERMANENTES	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	Le Président : + 5 délégués titulaires : Yan BALAT, Louis GIBIER, Dominique CHANTOIN, Muriel COUILLON, Patrice DE BONNAFOS + 3 délégués suppléants : Sylvie GUEGUEN, Martine RACINET, Jean-Pierre BRUNET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PLUI), ET POLITIQUE DE L'HABITAT	<b>Vice-Président : Jacques BOBIN</b> <u>Délégués :</u> 2 CC NO : Manuela RABALLAND, Philippe GAUTIER 2 CC EP : 2 CC LG : Agnès GUYARD, Patrice AUBERNON 2 CC BA : Sylvie GUEGUEN, Cyril PETRARU 4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Anne LAROCHE-JOUBERT, Laurent SOULARD 1 CM NO : Christophe DAUSSY 1 CM EP : Michel ALLAIRE 1 CM LG : Serge MARGUERITE 1 CM BA : XX
CULTURE, SPORT, LOISIRS, ANIMATIONS ET PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS	<b>Vice-Président : Louis GIBIER</b> <u>Délégués :</u> 2 CC NO : Yan BALAT, Laurence DATTIN-KROTOFF 2 CC EP : Jacques BOBIN 2 CC LG : Patrice AUBERNON, Agnès GUYARD 2 CC BA : Sylvie GUEGUEN, Jean-Maurice FOUASSON 4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Jean-Pierre BRUNET, Laurent SOULARD 1 CM NO : Michelle VIVIER 1 CM EP : Michel ALLEMAND 1 CM LG : Serge MARGUERITE 1 CM BA : XX
SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS FACE À LA MER, PRÉVENTION DES INONDATIONS	<b>Vice-Président : XX</b> <u>Délégués :</u> 2 CC NO : Philippe GAUTIER, Manuela RABALLAND 2 CC EP : Jacques BOBIN 2 CC LG : Patrice DE BONNAFOS, Patrice AUBERNON 2 CC BA : Louis GIBIER, Jean-Maurice FOUASSON 4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-Pierre BRUNET, Laurent SOULARD 1 CM NO : Christophe DAUSSY 1 CM EP : Hervé GALLAIS 1 CM LG : Serge MARGUERITE 1 CM BA : Florence BURNEAU
ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, EMPLOI ET PARTENARIAT AVEC ESCALE NAUTIQUE	<b>Vice-Président : Yan BALAT</b> <u>Délégués :</u> 2 CC NO : Martine RACINET, Philippe GAUTIER 2 CC EP : Jacques BOBIN 2 CC LG : Patrice AUBERNON, Agnès GUYARD 2 CC BA : Sylvie GUEGUEN, Cyril PETRARU 4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Dominique CHANTOIN, Laurent SOULARD 1 CM NO : Christophe DAUSSY 1 CM EP : Xavier MARTIN 1 CM LG : Serge MARGUERITE 1 CM BA : XX

<p>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉ ET ÉCO-PARTICIPATION : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARAIS, AGRICULTURE ET ALIMENTATION, PCAEET</p>	<p><b>Vice-Présidente : Catherine COESLIER</b>  <b>Conseiller communautaire référent en charge des mobilités et de l'éco-participation : Monsieur Cyril PETRARU</b>  <u>Délégués :</u>  2 CC NO : Jessica TESSIER, Jean-François LALANNE  2 CC EP : Jacques BOBIN  2 CC LG : Patrice AUBERNON, Agnès GUYARD  2 CC BA : Sylvie GUEGUEN, Jean-Maurice FOUASSON  4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Anne LAROCHE-JOUBERT, Laurent SOULARD  1 CM NO : Isabelle GALLOIS  1 CM EP : Michel ALLEMAND  1 CM LG : Patricia RAIMOND  1 CM BA : XX</p>
<p>DÉCHETS, ESPACE PUBLIC ET ASSAINISSEMENT : PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ENTRETIEN ET SUIVI TECHNIQUE DES BÂTIMENTS</p>	<p><b>Conseiller communautaire référent en charge des déchets, de l'espace public et des bâtiments : XX</b>  <b>Conseillère communautaire référente en charge de l'assainissement : Madame Jessica TESSIER</b>  <u>Délégués :</u>  2 CC NO : Jessica TESSIER, Philippe GAUTIER  2 CC EP : Jacques BOBIN  2 CC LG : Patrice AUBERNON, Patrice DE BONNAFOS  2 CC BA : Sylvie GUEGUEN, Jean-Maurice FOUASSON  4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Jean-Pierre BRUNET, Anne LAROCHE-JOUBERT, Laurent SOULARD  1 CM NO : Christian DEHAIS  1 CM EP : Hervé GALLAIS  1 CM LG : XX  1 CM BA : XX</p>
<p>FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GÉNÉRALES</p>	<p><b>Conseillère communautaire référente : Martine RACINET</b>  <u>Délégués :</u>  2 CC NO : Yan BALAT, Manuela RABALLAND  2 CC EP : Jacques BOBIN  2 CC LG : Patrice AUBERNON, Agnès GUYARD  2 CC BA : Louis GIBIER, Catherine COESLIER  4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Dominique CHANTOIN, Laurent SOULARD  1 CM NO : Jean-Marc LEREBOURS  1 CM EP : XX  1 CM LG : Arnaud TROTTIER  1 CM BA : XX</p>
<p>SANTÉ, PLUS, SOLIDARITÉS, ET ENFANCE</p>	<p><b>Conseillère communautaire référente : Laurence DATTIN-KROTOFF</b>  <u>Délégués :</u>  2 CC NO : Bernard GUITTON, Jean-François LALANNE  2 CC EP : Jacques BOBIN  2 CC LG : Patrice AUBERNON, Agnès GUYARD  2 CC BA : Catherine COESLIER, Sylvie GUEGUEN  4 CC Opposition : Muriel COUILLON, Anne LAROCHE-JOUBERT, Jean-Pierre BRUNET, Laurent SOULARD  1 CM NO : Claire DECOUX  1 CM EP : Roseline BARANGER  1 CM LG : Patricia RAIMOND  1 CM BA : XX</p>
<p>CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME</p>	<p>14 Délégués : Sylvie GUEGUEN, Philippe GAUTIER, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Dominique CHANTOIN, Agnès GUYARD, Patrice AUBERNON, Patrice DE BONNAFOS   + Membres du Bureau communautaire</p>
<p>CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA PISCINE</p>	<p>Membres du Bureau + 7 usagers</p>
<p>COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)</p>	<p><b>Vice-Président : Jacques BOBIN</b>  <u>4 délégués titulaires (1 /commune) :</u>  NO : Laurence DATTIN-KROTOFF  EP : Anne LAROCHE-JOUBERT  LG : Agnès GUYARD  BA : Sylvie GUEGUEN  <u>4 délégués suppléants (1 /commune) :</u>  NO : Muriel COUILLON  EP : Dominique CHANTOIN  LG : Patrice AUBERNON  BA : Jean-Maurice FOUASSON</p>
<p>COMITE SOCIAL TERRITORIAL</p>	<p>4 délégués titulaires : Fabien GABORIT, Cyril PETRARU, Martine RACINET, Patrice DE BONNAFOS</p>

	4 délégués suppléants : Anne LAROCHE-JOUBERT, Laurence DATTIN-KROTOFF, Muriel COUILLON, Philippe GAUTIER
<b>COMITES CONSULTATIFS</b>	
COMITÉ DE PILOTAGE PAPI	Membres : Jean-Maurice FOUASSON, Dominique CHANTOIN, Jean-Pierre BRUNET, Manuela RABALLAND, Muriel COUILLON + Membres du Bureau communautaire

#### 1.4) Désignation d'élus communautaires pour représenter la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs

*Un tableau reprenant les propositions de désignations transmises aux services de la Communauté de Communes est remis aux Conseillers communautaires.*

Il est rappelé que par délibérations des 8 décembre 2022, 19 janvier et 30 mars 2023, et du 15 février 2024, le Conseil communautaire a désigné des élus communautaires pour représenter la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs.

Considérant les élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'élire les nouveaux représentants.

Les autres élus précédemment désignés restent inchangés.

Selon l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale en vertu de l'article L 5211-1 du même code.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des présents.

Le vote a lieu au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil communautaire de désigner ces membres à main levée.

#### **1 - AMORCE**

*Premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.*

1 délégué titulaire : Madame Catherine COESLIER

1 délégué suppléant :

Se porte candidat : Monsieur Patrice AUBERNON

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 22 suffrages

#### **2 - ASSOCIATION FRANCE DIGUES**

*Association visant à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation.*

1 délégué :

Se porte candidat : Monsieur Patrice DE BONNAFOS

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 22 suffrages

### **3 - ASSOCIATION INITIATIVE VENDÉE TERRES ET LITTORAL (IVTL)**

*Plateforme locale de l'économie : attribution des prêts d'honneur pour la création et la reprise d'entreprises locales, en partenariat avec les collectivités.*

1 déléguée titulaire : Madame Martine RACINET

1 délégué suppléant : Monsieur Cyril PETRARU

### **4 - ASSOCIATION SAVEURS DE L'ILE**

*Association regroupant les producteurs de 5 collèges de productions primaires (turbot, saliculture, agriculture, conchyliculture et pêche professionnelle) dont l'objectif est, notamment, la promotion des produits de terroir de l'île de Noirmoutier.*

1 délégué : Monsieur Yan BALAT

### **5 - CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation)**

*Association destinée à être un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.*

1 délégué titulaire :

Se porte candidat : Monsieur Patrice DE BONNAFOS

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 22 suffrages

1 délégué suppléant : Monsieur Dominique CHANTOIN

### **6 - CEREMA**

*Le Cerema, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.*

1 délégué : Monsieur Cyril PETRARU

### **7 - COMITÉ DE PILOTAGE DES 4 VENTS**

*Instance de pilotage du village vacances « Les 4 Vents ».*

1 délégué : Monsieur Jean-Pierre BRUNET

### **8 - COMITÉ DE PILOTAGE ESN OV**

*Association ayant pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de conclure des contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.*

4 délégués (1 par commune) : Messieurs Cyril PETRARU, Philippe GAUTIER, Madame Anne LAROCHE-JOUBERT, XX

Se porte candidate : Madame Agnès GUYARD

Madame Agnès GUYARD obtient 22 suffrages

### **9 - COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000**

*Comité chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts ».*

1 déléguée titulaire : Madame Catherine COESLIER

1 délégué suppléant :

Se porte candidate : Madame Agnès GUYARD

Madame Agnès GUYARD obtient 22 suffrages

#### **10 - COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**

*Commission se prononçant sur les projets de création, d'extension ou de modification d'un magasin ou d'un ensemble commercial, de commerce de détail ou d'artisanat, d'une surface de vente supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, ayant déjà atteint ce seuil ou devant le dépasser par la réalisation du projet.*

5 délégués : Madame Martine RACINET, Messieurs Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER, Jacques BOBIN, Yan BALAT

#### **11 - COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (CLAH)**

*Instance obligatoire qui participe à la définition de la politique de l'habitat privé. Ces membres participent aux votes soumis à l'ordre du jour, tels que l'approbation des demandes d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou des demandes de subvention pour des projets complexes ou atypiques.*

1 délégué titulaire : Monsieur Jacques BOBIN

1 déléguée suppléante : Madame Martine RACINET

#### **12 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

*Instance chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi, puis de la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent.*

***Il est précisé que la composition de la CLE a été actée par arrêté préfectoral du 4 août 2023, désignant Madame Jessica TESSIER comme représentante de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier au sein de la CLE.***

#### **13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE MOLIÈRE**

*Instance dont le but est d'administrer l'établissement public local d'enseignement (Collège MOLIÈRE).*

1 déléguée titulaire : Madame Jessica TESSIER

1 déléguée suppléante :

Se porte candidate : Madame Agnès GUYARD

Madame Agnès GUYARD obtient 22 suffrages

#### **14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION ESCALE NAUTIQUE**

*Escale Nautique a pour but de regrouper, coordonner et aider les différents partenaires, concernés par le développement du nautisme sur l'Île de Noirmoutier.*

5 délégués : Messieurs Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER, Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, XX

Se porte candidat : Monsieur Patrice AUBERNON

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 22 suffrages

## **15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MARTROGER »**

*Depuis 2012, l'association est en charge de la mise en œuvre des programmes de navigation annuels du « Martroger III », ancien baliseur du quartier maritime de Noirmoutier, classé Monument Historique en 1993, propriété de la Communauté de Communes.*

*L'association participe aux événements nautiques de la côte atlantique, réalise des actions tournées vers les personnes qui ont besoin de solidarité, porte des actions pédagogiques et sociales auprès des jeunes de l'île, et participe à la promotion du territoire et de ses hommes.*

2 délégués : Messieurs Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER.

## **16 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL LOCAL**

*La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier est présente au sein de ce Conseil de surveillance, aux côtés du Maire de la commune de Noirmoutier en l'île et du Président du Conseil Départemental.*

1 délégué : Monsieur Bernard GUITTON

## **17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES »**

*L'École des pêches de l'île d'Yeu et l'École des Formations Maritimes des Sables d'Olonne ont décidé de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour devenir l'École des Formations Maritimes.*

*L'association a pour but de réaliser toute activité tendant à assurer, animer et développer la formation professionnelle en continue ou en apprentissage, le perfectionnement, la promotion sociale et la reconversion professionnelle dans les secteurs de pêches maritimes, des cultures marines et tout autre domaine à vocation maritime.*

2 délégués, dont un, amené à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Membre du CA : Monsieur Jacques BOBIN

Membre de l'association : XX

Se porte candidat pour être membre de l'association : Monsieur Patrice DE BONNAFOS

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 22 suffrages

## **18 - GÉO VENDÉE**

*Association dont le rôle est, notamment, de maintenir une plate-forme de données cartographiques, d'animer un réseau d'utilisateurs, d'apporter un soutien technique, d'organiser des formations, des journées d'échanges.*

1 délégué : Monsieur Jacques BOBIN

## **19 - MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

*Structure impliquée dans des actions directes auprès des entrepreneurs et dans celles menées en partenariat avec les acteurs de l'emploi (Services de l'État, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, Maisons locales de l'emploi...) et les collectivités locales.*

3 délégués titulaires : Messieurs Yan BALAT, Cyril PETRARU, XX

Se porte candidate : Madame Agnès GUYARD

Madame Agnès GUYARD obtient 22 suffrages

3 délégués suppléants : Madame Martine RACINET, Messieurs Philippe GAUTIER, Dominique CHANTOIN

## **20 - MISSION LOCALE VENDÉE ATLANTIQUE**

*Association ayant pour objet d'organiser la fonction d'accueil, d'information et d'orientation pour les publics jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.*

5 délégués : Mesdames Anne LAROCHE-JOUBERT, Muriel COUILLON, Monsieur Cyril PETRARU, XX, XX

Se portent candidats : Madame Agnès GUYARD, Monsieur Laurent SOULARD

Madame Agnès GUYARD obtient 22 suffrages  
Monsieur Laurent SOULARD obtient 22 suffrages

## **21 - NOV FM**

*Association animant une radio locale couvrant une zone de réception allant du canton de Beauvoir sur Mer aux Sables d'Olonne comprenant le secteur de l'île de Noirmoutier.*

2 délégués : Monsieur Yan BALAT, Madame Sylvie GUEGUEN

## **22 - POLLENIZ (lutte contre chenilles processionnaires et frelons asiatiques)**

*Réseau en charge de la santé du végétal, reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal dans les Pays de la Loire. En charge de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes.*

1 délégué : Monsieur Jean-Maurice FOUASSON

## **23 - RÉSEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES (RAIA)**

*Association regroupant des agriculteurs, des citoyens et des collectivités dans l'objectif de faciliter le maintien et le développement durable de l'agriculture dans les îles de la façade atlantique française, en région Bretagne et dans les départements de Vendée et de Charente-Maritime.*

1 déléguée : Madame Jessica TESSIER

## **24 - RÉSEAU RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE**

*En lien avec la Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol, réseau mettant en relation les gestionnaires d'espaces naturels et les aidant dans leurs démarches.*

1 déléguée titulaire : Madame Catherine COESLIER

1 délégué suppléant : Monsieur Cyril PETRARU

## **25 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « Agence des Services aux Collectivités Locales »**

*Société dont le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales ou leurs groupements, les dirigeants sont exclusivement composés d'élus représentant les collectivités locales actionnaires. La SPL « Agence des Services aux Collectivités Locales » a pour objet l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.*

1 délégué titulaire Assemblée générale : Monsieur Jean-Pierre BRUNET

1 délégué suppléant Assemblée générale : Monsieur Jean-Maurice FOUASSON

1 délégué titulaire Assemblée spéciale : Monsieur Philippe GAUTIER

## **26 – Comité de programmation du Groupe Action Locale LEADER**

Structure porteuse des fonds européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

1 délégué titulaire : Monsieur Louis GIBIER

1 déléguée suppléante : Madame Martine RACINET

**Le Conseil communautaire, à main levée, à l'unanimité :**

- élit Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué suppléant au sein de AMORCE ;
- élit Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué au sein de l'Association France Dignes ;
- élit Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué titulaire au sein du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation ;
- élit Madame Agnès GUYARD en qualité de déléguée au sein du Comité de pilotage ESNOV ;
- élit Madame Agnès GUYARD en qualité de déléguée suppléante au sein du Comité de pilotage Natura 2000 ;
- élit Madame Agnès GUYARD en qualité de déléguée suppléante au sein du Conseil d'Administration Collège Molière ;
- élit Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué au sein du Conseil d'Administration Escalé nautique ;
- élit Monsieur Patrice DE BONNAFOS au sein de l'Association « Ecole des Formations Maritimes » ;
- élit Madame Agnès GUYARD en qualité de déléguée titulaire au sein de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique ;
- élit Madame Agnès GUYARD, Monsieur Laurent SOULARD en qualité de délégués au sein de la Mission Locale Vendée Atlantique.

**1.5) Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf : désignation des élus communautaires**

Il est rappelé que par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a désigné :

- Madame Catherine COESLIER, Messieurs Fabien GABORIT et Cyril PETRARU en qualité de délégués titulaires avec voix délibérative ;
- Messieurs Yan BALAT, Pierrick ADRIEN et Jean-Pierre BRUNET, en qualité de délégués suppléants avec voix délibérative, au sein du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Considérant les élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il est proposé à l'Assemblée délibérante de réélire un délégué suppléant.

Il est rappelé que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est membre du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf pour le périmètre des communes de Barbâtre, La Guérinière, L'Épine et Noirmoutier en l'Île. Elle a transféré la compétence portant sur l'animation et la concertation dans le domaine de l'eau au syndicat à compter de la création dudit syndicat en 2019.

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et 24 suppléants, répartis comme suit :

<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Nombre de délégués titulaires</b>	<b>Nombre de délégués suppléants</b>
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (44)	5	5
Communauté de communes Sud Retz Atlantique (44)	3	3
Communauté de communes Challans Gois communauté (85)	7	7
Communauté de communes Océan Marais de Monts (85)	4	4
Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (85)	3	3
Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)	1	1
Communauté de communes Vie et Boulogne (85)	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

Considérant que le Conseil communautaire doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier au sein du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

Considérant l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel dispose que le Conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que pour les syndicats mixtes, il est fait application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du maire : il s'agit donc d'un scrutin uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection se déroule, en principe, au scrutin secret, sans qu'il soit possible d'y déroger ;

Considérant toutefois l'article L.2121-21 du CGCT relatif au fonctionnement du conseil municipal et transposable aux EPCI, dispose que : "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin"[...] Ces dispositions sont également prévues à l'article L. 5711-1 du CGCT, s'agissant de l'élection des délégués des EPCI aux comités des syndicats mixtes fermés ;

Il est donc soumis au vote de l'Assemblée délibérante de procéder à main levée pour désigner un délégué suppléant appelé à siéger au sein du syndicat concerné par la présente délibération.

### **1 Délégué(e) suppléant(e) :**

**Se porte candidat :** Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué suppléant avec voix délibérative.

A main levée :

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 22 suffrages

### **Le Conseil communautaire :**

- élit, avec 22 suffrages, Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué suppléant avec voix délibérative.

## **1.6) Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SMMBO) : désignation des élus communautaires**

Il est rappelé que par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a désigné au sein du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan :

- Messieurs Fabien GABORIT, Louis GIBIER, Pierrick ADRIEN en qualité de délégué titulaire, avec voix délibérative,
- Monsieur Jacques BOBIN en qualité de délégué titulaire, avec voix consultative,
- Monsieur Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Dominique CHANTOIN en qualité de délégué suppléant, avec voix délibérative,
- Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué suppléant, avec voix consultative.

Considérant les élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il est proposé à l'Assemblée délibérante de réélire un délégué titulaire avec voix délibérative et un délégué suppléant avec voix consultative.

Considérant que le Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SMMBO) est notamment chargé, sur le territoire du Nord-Ouest Vendée, de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée, auquel est intégrée l'Ile de Noirmoutier ;

Considérant l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales lequel dispose que le Conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que 4 élus titulaires dont 3 avec voix délibérative et 1 avec voix consultative et 4 élus suppléants dont 3 avec voix délibérative et 1 avec voix consultative, doivent être désignés pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette structure ;

Considérant que pour les syndicats mixtes, il est fait application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du maire : il s'agit donc d'un scrutin uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection se déroule, en principe, au scrutin secret, sans qu'il soit possible d'y déroger ;

Considérant toutefois l'article L.2121-21 du CGCT relatif au fonctionnement du conseil municipal et transposable aux EPCI, dispose que : "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin"[...] Ces dispositions sont également prévues à l'article L. 5711- 1 du CGCT, s'agissant de l'élection des délégués des EPCI aux comités des syndicats mixtes fermés ;

Il est donc soumis au vote de l'Assemblée délibérante de procéder à main levée pour désigner les délégués appelés à siéger au sein du syndicat concerné par la présente délibération.

Le Conseil communautaire doit délibérer pour désigner 1 délégué titulaire avec voix consultative et 1 délégué suppléant avec voix consultative.

#### **1 Délégué titulaire avec voix délibérative :**

**Se porte candidat :** Monsieur Patrice AUBERNON, en qualité de délégué titulaire avec voix délibérative.

À main levée :

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 22 suffrages

#### **1 Délégué suppléant avec voix consultative :**

**Se porte candidat :** Monsieur Patrice DE BONNAFOS, en qualité de délégué suppléant, avec voix consultative.

À main levée :

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 22 suffrages

#### **Le Conseil communautaire :**

- élit, avec 22 suffrages, Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué titulaire, avec voix délibérative,
- élit, avec 22 suffrages, Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué suppléant, avec voix consultative.

### **1.7) Syndicat Mixte Départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée TRIVALIS : désignation des élus communautaires**

Il est rappelé que par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a désigné sein du Syndicat TRIVALIS : Madame Jessica TESSIER et Monsieur Pierrick ADRIEN en qualité de délégués titulaires, Messieurs Jean-Pierre BRUNET et Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégués suppléants.

Considérant les élections partielles intégrales organisées le 17 mars 2024 sur la Commune de la Guérinière, il est proposé à l'Assemblée délibérante de réélire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Considérant que TRIVALIS est un Syndicat chargé d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée ;

Considérant l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel dispose que le Conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que 2 élus titulaires et 2 élus suppléants doivent être désignés pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette structure ;

Considérant que pour l'élection des délégués des syndicats mixtes membres au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller communautaire d'un EPCI membre ;

Considérant que pour les syndicats mixtes, il est fait application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du maire : il s'agit donc d'un scrutin uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection se déroule, en principe, au scrutin secret, sans qu'il soit possible d'y déroger ;

Considérant toutefois l'article L.2121-21 du CGCT relatif au fonctionnement du conseil municipal et transposable aux EPCI, dispose que : "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin"[...] Ces dispositions sont également prévues à l'article L. 5711-1 du CGCT, s'agissant de l'élection des délégués des EPCI aux comités des syndicats mixtes fermés ;

Il est donc soumis au vote de l'Assemblée délibérante de procéder à main levée pour désigner les délégués appelés à siéger au sein du syndicat concerné par la présente délibération.

Le Conseil communautaire doit délibérer pour désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

#### **1 Délégué titulaire :**

**Se porte candidat :** Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué titulaire.

À main levée :

Monsieur Patrice AUBERNON obtient 22 suffrages

#### **1 Délégué suppléant :**

**Se porte candidat :** Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué suppléant.

À main levée :

Monsieur Patrice DE BONNAFOS obtient 22 suffrages

#### **Le Conseil communautaire :**

- élit, avec 22 suffrages, Monsieur Patrice AUBERNON en qualité de délégué titulaire,
- élit, avec 22 suffrages, Monsieur Patrice DE BONNAFOS en qualité de délégué suppléant.

## **2) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Rapporteur : Yan BALAT**

### **2.1) Tiny Houses - règlement de réservation et d'attribution 2024**

La problématique du logement est particulièrement prégnante sur le territoire de l'île de Noirmoutier et a des conséquences notables, notamment en termes d'emploi et de recrutement. Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté en Conseil communautaire le 9 juin 2022.

Face à ce constat, le PLH prévoit un programme d'actions complet et notamment une action 3.1 « Organiser et développer le parc public » dont l'un des objectifs est de disposer d'un parc communal et intercommunal.

Afin de répondre à la problématique de logements saisonniers, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de 3 logements dits « Tiny houses » en 2023 et 3 sont en cours d'acquisition cette année.

Les Tiny houses sont des habitats mobiles destinés à accueillir des travailleurs saisonniers en Contrat à Durée Déterminée et deux formats seront prochainement proposés à la location auprès des employeurs de l'île :

	Nombre d'unités	Nombre de chambres	Surface habitable	Capacité d'accueil maximum
Petit Modèle	4 Tiny houses	1 chambre	19m <sup>2</sup> environ	2 personnes
Grand Modèle	2 Tiny houses	2 chambres dont 1 en mezzanine	23,5m <sup>2</sup>	4 personnes

Considérant qu'il est nécessaire de définir la tarification et la mise en location de ces Tiny houses, il est proposé d'adopter le règlement ci-joint, qui précise les conditions de réservation et d'attribution pour l'année 2024.

Il est proposé d'appliquer les loyers mensuels suivants :

Petit Modèle	450 € toutes charges comprises
Grand Modèle	500 € toutes charges comprises

Les critères pris en compte pour toute demande de réservation sont les suivants :

- Critère n°1 : durée du contrat : priorité au plus long contrat.
- Critère n° 2 : date de la demande.

Il est précisé que la Communauté de Communes contractualisera avec l'employeur et non le locataire pour la réservation et la location.

Les entreprises « hébergeurs » (résidences de loisirs, hôtel, campings...) sont exclues des entreprises éligibles.

Les employeurs, publics comme privés, seront invités à réserver une Tiny house auprès de la Communauté de Communes via le formulaire en annexe 1 du présent règlement. Chaque employeur peut prétendre à une seule Tiny house en location.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la tarification 2024 et à approuver le règlement de réservation et d'attribution.

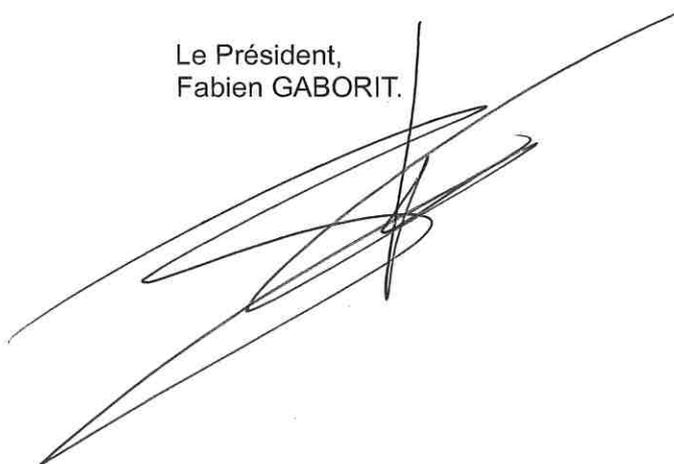
**Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- approuve le règlement de réservation et d'attribution ci-joint et notamment la tarification à appliquer de 450 € TTC par mois pour le petit modèle et de 500 € TTC par mois pour le grand modèle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

La Secrétaire de séance,  
Anne LAROCHE-JOUBERT.

Le Président,  
Fabien GABORIT.



Affiché le : 12 AVR. 2024

Approuvé par le Conseil Communautaire, en sa séance du : 11 AVR. 2024